
Adresse des juges de paix et assesseurs de Beauvais (Oise), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges de paix et assesseurs de Beauvais (Oise), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 372-373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0372_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Le caractère du vrai républicain est d'être impassible. Les hommes passeront le gouvernement subsistera.

Les lois sages que vous nous avez données, la vertu, la justice, les bonnes mœurs seront à jamais pour les âmes pures la source et le fondement du bonheur que vous avez mis en permanence dans la République.

CERDIE, *agent national*
et cinq signatures.

l

[*Les membres du tribunal de district de Louhans, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale, du 24 vendémiaire an III*] (76)

Représentans,

Vous l'avez juré, et ce serment solennel a comblé de joie tous les vrais patriotes; vous demeurerez à votre poste, jusqu'au moment où la Révolution sera consommée; jusqu'au moment où la République triomphante, donnant la loi à tous ses ennemis, pourra jouir, sous la garantie de ses victoires, des fruits d'une constitution aussi solide, que la paix qu'elle aura dictée.

Vous venez aussy de rappeler au peuple français des principes sacrés, des vérités éternelles, sans lesquelles il ne peut exister de société ni de pacte social.

Mais ce seroit peu de les proclamer; si vous ne déployez en même tems, toute la puissance nationale dont vous êtes investis, pour les faire respecter et les maintenir dans toute leur pureté.

C'est en vous, en vous seuls, que tous les ardens amis de la patrie ont mis leur entière confiance: ne souffrez jamais qu'aucune aggrégation du peuple, ose rivaliser avec vous. Ce n'est point à ces aggrégations particulières, que vingt cinq millions de français ont confié la souveraine puissance. Que quiconque aura l'audace impie d'élever auprès de la Convention une autorité insolente et usurpatrice, soit regardé comme ennemi et à l'instant soit traité comme tel.

Balayez devant vous, ce troupeau d'intriguans, de frippons, déjà palissans d'effroy, depuis que la justice, la vertu, la probité ne sont plus de vains mots; que ces dignes enfans des monstres, que la foudre a écrasé le neuf thermidor, n'infestent plus le sol de la liberté; que partout il soit purifié, comme déjà l'a fait votre vertueux collègue, le représentant Boisset dans le département de l'Ain, et comme il continuera de le faire dans celui de Saône-et-Loire, où il va ramener aussi la paix et le bonheur.

Tels sont nos vœux les plus ardens; tels sont ceux des bons et généreux habitans de ce district, dont le cri de ralliement a été et sera tou-

jours: vive la république une et indivisible; vive la Convention nationale.

LARDY, *président*,
DEBRANGE, *commissaire national*,
et trois autres signatures.

m

[*Le tribunal civil du district de Laval, département de la Mayenne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (77)

Liberté fraternité Egalité

Législateurs,

Ce n'est pas assez d'avoir abattu le tronc de l'arbre grangrené, il faut encore que toutes ses branches tombent, si vous ne voulez les laisser pousser des tiges empoisonnées. Les continuateurs du monstre Robespierre se sont assez dévoilés par leurs vociférations; ils portent sur leur front l'empreinte de tous les crimes dont ils se sont souillés dans leur mission; que le glaive de la loi en fasse justice. Trop d'indulgence seroit un crime; assez et trop longtems ils ont cherché à donner le change sur leur conduite, en couvrant leur scélératesse du voile d'un patriotisme exclusif: assez et trop longtems, ils ont cherché et cherchent encore à secouer les brandons de la discorde dans une société jadis si célèbre. Votre adresse au peuple français a déchiré le rideau et dessilé les yeux des citoyens qui pouvoient encore être égarés. Bientôt ils auront abandonné ces scélérats pour les laisser seuls avec leurs forfaits. Tandis que le courage, et l'intrépidité de nos armées, repousse au dehors les ennemis de la République, votre énergie, et les sages principes contenus dans votre sublime adresse, sont une victoire éclatante remportée sur ceux de l'intérieur. Représentans, profitez de votre avantage, pour rendre leur déroute complète. Tous les vrais républicains, tous les hommes purs sont vos amis, tous les scélérats vos ennemis. Nous jurons donc guerre éternelle aux fripons, aux factieux, aux terroristes, à ces monstres qui couverts de sang, voudroient s'en abreuver encore... Respect à la Convention, notre unique point de ralliement, attachement inviolable à la République.

GANNIER, *commissaire national*
et quatre autres signatures.

n

[*Les juges-de-paix et assesseurs de Beauvais, département de l'Oise, à la Convention nationale, du 30 vendémiaire an III*] (78)

(76) C 323, pl. 1384, p. 16.

(77) C 323, pl. 1384, p. 15.

(78) C 323, pl. 1384, p. 17.

Citoyens représentants,

Nous avons lu avec attendrissement l'adresse de la Convention nationale au Peuple français; les principes qu'elle respire lui préparent un gouvernement sage, un gouvernement paisible, qui doit à jamais assurer son bonheur : depuis que Robespierre n'existe plus, ce tigre altéré de sang, ce monstre mis sur la terre pour la honte du genre humain, ce qui s'offre continuellement à nos regards, c'est la justice, c'est la vertu, chaque jour voit découler sur nous quelques nouveaux bienfaits. Mais, citoyens représentants, il est une grande vérité que nous ne pouvons vous taire, notre conscience nous en fait un devoir, les continuateurs de Robespierre respirent encore, les vils intrigants ne sont pas anéantis, les hypocrites sous le masque trompeur d'un faux patriotisme ne sont pas dévoilés, d'autres scélérats, violans les droits les plus sacrés, ont immolé à leur ambition, à leur ressentiment, à leur vengeance les patriotes les plus purs et les plus irréprochables, leurs crimes peuvent-ils rester impunis? Loin de vous pour toujours les hommes de sang indignes du nom d'homme; loin de nous les traîtres qui auroient l'audace de vouloir attenter à l'autorité suprême que nous avons déposé en vos mains, jurons de ne reconnoître que vous seuls, représentants, et de verser pour votre déffense jusqu'à la dernière goutte de notre sang, continués vos glorieux travaux, qu'aucun obstacle ne vous arrête, faites briller les sciences et les arts, encouragez et protégez le commerce, que le négociant français puisse encore d'un trait de plume se faire entendre au bout de l'univers, l'Europe vous contemple, l'Europe pénétrée d'admiration, un jour se glorifiera d'avoir pour modèle la Convention nationale.

Vive la République, vive la Convention.

DIOT, MOREL, *juges de paix*
et onze signatures.

o

[Les membres composant le bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux, à la Convention nationale, du 29 vendémiaire an III] (79)

Liberté Egalité

En recevant l'adresse aux français dont les principes et les vues excitent l'admiration générale, nous nous empressons, citoyens représentants du Peuple, de vous témoigner que nous partageons les sentimens de reconnaissance dont tous les républicains sont pénétrés. Cette adresse est le gage assuré de la félicité publique à laquelle vous ne cessés de tendre par vos glorieux travaux.

(79) C 323, pl. 1384, p. 22. *Moniteur*, XXII, 302; *Bull.*, 7 brum..

Que n'est-il possible, citoyens représentants du Peuple, que vous soyés témoins de la sensation profonde que produit votre immortelle adresse. Vous seriez convaincus que tous les bons français sont ralliés à jamais à la Convention nationale par l'intérêt le plus vif et les plus justes motifs d'espérance. Permettez nous de joindre nos acclamations à celles de la République entière qui vous devra son salut et sa prospérité.

Suivi de sept signatures.

[Les membres composant le tribunal du district de Lisieux, à la Convention nationale, du 28 vendémiaire an III] (80)

Liberté Egalité

Représentans du Peuple,

Nous venons de consigner sur nos registres votre adresse au peuple français. Les vérités éternelles qu'elle proclame, les grands principes qu'elle consacre et les fermes et justes résolutions qu'elle annonce, vont, n'en doutés pas, rallier autour de vous la masse imposante et toujours juste du peuple qui ne connut jamais d'autre point de ralliement que ses repréentans.

Cependant, au milieu de la joye universelle que produit cette adresse, des réclamations et des plaintes se font entendre jusqu'à vous.

Quelques intrigants démasqués, quelques fripons pris la main dans le sac et quelques ignorants qu'on force à écouter, jettent les hauts cris; selon eux tout est perdu, la contrerévolution est à l'ordre du jour, parcequ'ils ne dominent plus, parceque le Peuple las de leur tyrannie se rallie avec énergie aux principes de justice que vous proclamés et pratiqués chaque jour.

Citoyens représentants, vous appréciez à leur juste valeur ces clameurs insensées, nous vous assurons, nous, avec confiance que l'esprit public de notre district est excellent, que la confiance dans la Convention nationale y est sans bornes, que chacun y désire le maintien du gouvernement révolutionnaire comme la seule mesure propre à achever la révolution et afin, d'ailleurs, de l'employer avec justice contre ceux qui en ont si cruellement abusé.

Représenants, restés fermes à votre poste, achevés le grand oeuvre que vous avés si heureusement commencé et comptés sur la reconnaissance et l'inviolable attachement de tous les français.

Vive la République. Vive la Convention nationale.

LOISEL, *président*,
BRILLE, *commissaire national*
et cinq autres signatures.

(80) C 323, pl. 1384, p. 13. *Moniteur*, XXII, 302; *Débats*, n° 759, 447-448.